



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZERE

SÉANCE du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Daniel BARBERIO.

<b>Nombre de membres</b>
En exercice : 12
Présents : 10
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 10
Contre :
Absentions :
Pour : 10
Nul :

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

**Les titulaires :** Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Flore THEROND, Michel REYDON, Cécile URUSTY

**Les suppléants :** Martine BOURGADE, David FLAYOL

### **EXCUSES :**

**Les titulaires :** Pierre-Emmanuel DAUTRY, René JEANJEAN

### **Les suppléants :**

**Equipe :** Sandrine MARMEYS

### **ADHESION SYLV'ACTEES**

Considérant le plan d'action du programme de la Charte Forestière de Territoire portée par le PETR Sud Lozère,  
Considérant l'action de l'association Sylv'ACCTES,  
Considérant la réponse positive à notre candidature pour bénéficier de l'accompagnement de cette structure,

Le président présente les éléments suivants :

L'association Sylv'ACCTES agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers, ...) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable et vertueuse de leurs forêts avec des travaux forestiers ayant fait preuve de leurs qualités climatiques, économiques, environnementales et sociétales.

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO<sub>2</sub>, biodiversité, paysages, eau...) sur le périmètre de ses territoires membres.

Ainsi, afin de devenir éligible aux aides sylvicoles, un territoire mettant en œuvre une politique de gestion forestière, doit proposer un Projet Sylvicole Territorial (PST). Ce document définit les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

Il est donc proposé que le territoire Sud Lozère s'engage, avec l'ensemble de ses partenaires, dans l'élaboration d'un Projet Sylvicole Territorial (PST).

Une fois approuvé par l'association Sylv'ACCTES, celui-ci deviendra un document de contractualisation avec le territoire et fixera le cadre de l'action de Sylv'ACCTES à l'échelle du Sud Lozère pour 3 ans.

Par ailleurs, pour que les porteurs de projets locaux soient éligibles aux aides apportées par Sylv'ACCTES, un territoire porteur d'un PST doit adhérer à l'association Sylv'ACCTES.

<b>2026-2-3</b>
-----------------

<b>Date de convocation</b>
10/02/2026

<b>Date d'affichage</b>
10/02/2026

<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le</b>
---

<b>Et publication du</b>
--------------------------

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de réception de l'AR: 19/02/2026

048-200077758-AU\_003\_2026-AU

A G E D I

Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés, ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan simple de gestion) engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC). Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Il est proposé d'adhérer à l'association Sylv'ACCTES.

La cotisation pour le territoire du PETR Sud Lozère est fixée à 4000€ pour la période 2026/2028.

Le conseil syndical après en avoir délibéré décide de :

**ADHERER** à l'association Sylv'Acctes à hauteur de 4000€ pour la période 2026/2028

**AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cet objet.

Considérant le débat d'orientation budgétaire de  
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Fait à Florac,

Daniel BARBERIO, président

